Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900930-20251211-DELIDEC202551-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 décembre deux mille vingt-cinq, à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, BALCON, JESTIN, COSSET, BERTHOULOUX, IMBERDIS, CORTES, LE MESTRE, TALON, LANDURE, L'HOSTIS, LE ROUX

Absent : Néant
Secrétaire de séance : Quentin L'HOSTIS

DATE DE CONVOCATION : ***05/12/2025***
DATE D'AFFICHAGE : ***12/12/2025***
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 12 Présents : 12 Votants : 12

OBJET : RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA CLCL

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de la Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL).

Ce rapport a été présenté au conseil Communautaire de la CLCL le 14/11/2025.

La Chambre Régionale des Comptes a notifié par courriel le 25/11/2025 à notre commune ce rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la CLCL, concernant les exercices 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

MAIRIE DE KERNILIS 29 (Finistère)

Sandra ROUDAUT.

Le Secrétaire,

Quentin L'HOSTIS.